



# CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

## CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

SEANCE DU 17 JUIN 2015

### MOTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

Vu la situation financière du Centre Hospitalier de Bastia ;

Vu la demande du Ministère, de l'ARS et de la Direction d'un retour à l'équilibre budgétaire sur trois ans par un plan d'efficience comprenant notamment la suppression envisagée de 46 postes, laquelle créerait en l'état une situation inacceptable, aussi bien pour les usagers que pour les personnels:

Vu la motion du CTE (CGT, STC, FO) en date du 16 juin 2015 ci-annexée ;

Vu la motion de la CME en date du même jour, également annexée ;

Le Conseil de surveillance du CH de Bastia, réuni ce jour jeudi 17 juin 2015 :

DEMANDE la prise en compte des contraintes liées à l'insularité sur l'offre de soins publique en Corse, notamment au CH de BASTIA, dans le calcul des allocations budgétaires, ceci à travers une évaluation des effets de seuil des activités nécessaires à l'égalité effective d'accès aux soins pour tous ;

SOUHAITE que cette prise en compte se traduise d'une part par le maintien de l'enveloppe financière accordée au CH de Bastia à son niveau de 2014 et d'autre part par l'allocation d'une dotation exceptionnelle permettant le retour à l'équilibre de la trésorerie ;

INVITE l'Etat et l'ARS de Corse à redéfinir les modalités de financement des opérations de modernisation du CH de Bastia, en accordant une aide en capital à hauteur de 100% du montant des travaux, ceci afin d'éviter le recours à l'emprunt.

Bastia, le 17 juin 2015.

Le Président,

M. Gilles SIMEONI